

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17077

présenté par

M. Brotherson, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 4

I. - A la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 231,2 »

le montant :

« 240,4 »

II. - En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« - 7,2 »

le montant :

« 2 »

III. - En conséquence, à la quatrième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 269,7 »

le montant :

« 274,9 »

IV. - En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« -3,9 »

le montant :

« 1,2 »

V. - En conséquence, à la sixième ligne de la deuxième colonne du même tableau, substituer au montant :

« 36,3 »

le montant :

« 39,5 »

VI. - En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« -1,3 »

le montant :

« 2 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter aux branches « maladie », « vieillesse » et « autonomie » l'objectif d'amortissement de la dette sociale supportée par la CADES en 2023.